

**Confédération Française
de l'Encadrement CGC**

59/63 rue du Rocher
75008 Paris

Tél. 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org



Le + syndical

Nos valeurs

Nos principes

Notre CV

Nos services

Le lexique

À qui s'adresser

La cotisation

Votre + syndical

LE PASSEPORT DE L'ADHÉRENT



Le + syndical



**Bienvenue
à la CFE-CGC**

*Vous venez d'adhérer
à la CFE-CGC*

*Cet engagement,
fondement
d'une implication
réciproque,
renforcera notre action
vers le changement*



CFE-CGC, nos valeurs, nos principes



En adhérant à la CFE-CGC, vous faites le choix du syndicalisme d'avenir, celui du dialogue et de la concertation.

Par votre adhésion, vous renforcez le rôle de l'encadrement dans la stratégie et les choix de l'entreprise, tant sur le plan économique que sur le plan social, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale. Vous contribuez à défendre nos valeurs communes faites d'humanisme, de responsabilité, d'indépendance, de pragmatisme, de professionnalisme...

Être adhérent CFE-CGC, c'est être au cœur du dialogue et du changement !

Avec la CFE-CGC, vous êtes accompagné tout au long de votre parcours professionnel. Vous bénéficiez d'une information experte sur les réalités de l'entreprise.

Ce passeport vous présente le fonctionnement de votre organisation. Mais je vous invite à rencontrer votre délégué syndical et à tisser avec lui des liens de confiance. Il est désormais l'interlocuteur avec lequel vous aurez le plus de proximité.

Bonne route !

Bernard Van Craeynest
Président de la CFE-CGC

Le curriculum vitae de la CFE-CGC



Nom : Confédération Française de l'Encadrement-CGC

Adresse : 59/63 rue du Rocher - 75008 Paris

Date de naissance : 1944

Identité : Syndicat au service des cadres, ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise et forces de vente

Fonction : Défense des droits et de la place de l'encadrement

Profil : Impliquée, pragmatique, solidaire.

Parcours syndical

1947 Création de l'AGIRC
(régime de retraite complémentaire pour les cadres)

1959 La CGC obtient l'abattement de 20 % de l'impôt sur le revenu

1966 La CGC crée l'APEC

1979 Création de la section encadrement aux conseils
des prud'hommes

1981 La CGC devient la CFE-CGC

1989 Création de la Confédération Européenne des Cadres (CEC)
par la CFE-CGC

2000 Création de l'Observatoire du stress et de l'Observatoire
de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) par la CFE-CGC

2001 La CFE-CGC lance le "Baromètre cadres"

2002 La CFE-CGC obtient le congé paternité et atteint d'excellents
résultats aux élections prud'homales

2003 L'action de la CFE-CGC aboutit à la possibilité pour les diplômés
de l'enseignement supérieur de racheter des trimestres d'études
en vue de leur retraite / Naissance du Réseau Equilibre en faveur
de l'égalité professionnelle / Publication du 1^{er} "Baromètre stress",

2004 La CFE-CGC réussit à protéger les contrats collectifs
en matière de prévoyance santé.

Traits particuliers

Un syndicat qui accompagne ses adhérents dans tous les aspects
de leur vie professionnelle et qui se bat pour la reconnaissance
et la valorisation de leur expérience syndicale.

La CFE-CGC à votre service

★ Elle vous conseille

Le service juridique de votre fédération ou de votre syndicat se tient à votre disposition pour assurer :

- Vos conseils juridiques
- Votre défense : prud'hommes, conseillers de salariés, avocats
- Votre protection juridique dans le cadre de vos fonctions professionnelles et de vos missions syndicales



★ Elle facilite vos démarches

- Au sein des institutions : Sécurité sociale, MSA, mutuelles, caisses de retraite complémentaire, organismes de formation, Prud'hommes, ASSEDIC, ANPE, APEC, CAF, etc...
- Au sein de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités (UNIR) : études, expression et défense des intérêts matériels et moraux de ses ressortissants.
Tél. 01 55 30 13 27 - unir@cfecgc.fr

★ Elle se tient à votre disposition

- Observatoire du stress : b.salengro@cfecgc.fr
- Fiscalité : a.bernard@cfecgc.fr
- Travail, emploi, formation : lapierre@cfecgc.fr
- Protection sociale : jacobi@cfecgc.fr

★ Elle vous forme à l'exercice du syndicalisme

Nos formations préparent aux missions de représentant du personnel et de porte-parole du syndicat. Les formations techniques sont complétées par des sessions de communication, d'argumentation et de prise de parole en public. De plus, nous vous formons sur tout autre sujet d'actualité nécessitant des éclaircissements pour une meilleure pratique syndicale.

Chaque salarié bénéficie d'un congé de formation économique et sociale de 12 jours par an (fractionnables).

Le calendrier des stages est disponible auprès de votre délégué syndical.



★ Elle vous offre des services

- **ORGECO** : organisation générale des consommateurs
Tél. 01 46 08 60 60 - www.orgeco.net
- **Cadriège** : loisirs et services pour les adhérents et les comités d'entreprise ; Tél. 0 825 090 009
- **1% logement** : leca@cfecgc.fr
- **Psya** : partenaire pour un service personnalisé d'écoute et d'accompagnement psychologique
Téléphone réservé aux adhérents : 01 53 04 62 83 (n° gratuit)
- **Macif** : partenaire pour la protection des militants dans le cadre de leurs activités syndicales.

Petit lexique *à l'usage* *des adhérents*

Adhérent : C'est vous. Vous contribuez à la vie syndicale au travail et en dehors. Comment ? Par votre engagement, vos idées qui renforcent le poids de la CFE-CGC et par votre cotisation.

Militant : Porte-drapeau de la CFE-CGC, c'est l'adhérent qui va plus loin dans son engagement syndical. Il fait le choix de remplir un mandat syndical dans son entreprise, son syndicat, sa fédération ou son union.

Section syndicale : Elle regroupe les adhérents CFE-CGC sur un même lieu de travail. Y sont élaborées et appliquées les stratégies et actions à mener dans l'entreprise.

▶ Dans le secteur privé

Délégué du personnel (DP) : Salarié élu par ses collègues pour 4 ans, il veille à l'application de l'ensemble des droits des salariés en vigueur dans l'entreprise.

Délégué syndical (DS) : Militant désigné par son syndicat, il le représente dans l'entreprise. Responsable de la section syndicale, il est le seul habilité à négocier et signer des accords.

Représentant syndical au comité d'entreprise (RSCE) : Adhérent désigné par son syndicat, il le représente auprès du CE.

Représentant syndical au comité d'hygiène et de sécurité (RSCHSCT) :
Il contribue à la protection de la santé et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés de l'établissement.
Il veille à la bonne application des lois et règlements pris dans ces domaines.

.../...



Petit lexique à l'usage des adhérents



Comité d'entreprise (CE) :

Il est mis en place par élections pour une durée de 4 ans dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Il remplit deux missions :

- assurer la prise en compte permanente des intérêts des salariés dans la vie de l'entreprise : décisions concernant l'organisation, la gestion, les conditions d'emploi et de formation,
- assurer la gestion des activités sociales et culturelles.

Dans la fonction publique

Commissions administratives paritaires (CAP) :

Elles sont constituées paritairement de représentants de l'administration et de représentants élus du personnel. Organisées par corps, elles gèrent l'avancement et les promotions des fonctionnaires.

Comités techniques paritaires (CTP) :

Instances élues, elles traitent l'ensemble des problèmes

d'organisation, méthodes de travail et des modifications statutaires.

À l'extérieur de l'entreprise

Conseil des prud'hommes :

Tous les 5 ans, les salariés élisent ces juges du contrat de travail. C'est une juridiction paritaire ayant pour objet de "régler par voie de conciliation les conflits" nés lors de l'exécution du contrat de travail et de juger "ceux pour lesquels la conciliation n'a pas abouti".

Conseiller du salarié :

Militant désigné par son organisation syndicale, il est répertorié sur une liste auprès des mairies et préfectures pour assister un salarié convoqué à un entretien préalable à son licenciement.

Vos interlocuteurs à la CFE-CGC



VOTRE SECTION SYNDICALE

C'est l'équipe CFE-CGC dont vous faites partie.
Elle est l'émanation de votre syndicat
dans votre entreprise.
Votre interlocuteur, c'est le délégué syndical.
Il vous conseille, vous assiste
et coordonne vos actions.
Ensemble vous faites vivre les idées
de votre organisation syndicale

VOTRE UNION TERRITORIALE CFE-CGC

Du fait de votre adhésion, vous faites partie
intégrante des structures territoriales
de votre lieu d'habitation.
À ce titre, vous bénéficiez de l'appui de militants
qui siègent dans les différents organismes
sociaux et dans bien d'autres instances.
Sachez que vous aussi, vous pouvez participer
à la vie de ces instances pour représenter
la CFE-CGC

L'organisation syndicale à la **CFE-CGC**

DOMAINE PROFESSIONNEL

Vous y appartenez en fonction de votre secteur d'activité.

CONFÉDÉRATION CFE-CGC

FÉDÉRATION

- ▶ Négocie et gère les Conventions collectives
- ▶ Interlocutrice du patronat de votre secteur d'activité

SYNDICAT

- ▶ Présente les candidats aux élections professionnelles
- ▶ Désigne les DS et RS
- ▶ Soutien les sections

SECTION SYNDICALE

- ▶ Animé par le(la) délégué(e) syndical(e)
- ▶ Lieu de rencontre de l'assemblée des adhérents CFE-CGC de votre entreprise

DOMAINE INTERPROFESSIONNEL

Vous y appartenez en fonction de votre lieu de résidence.

CONFÉDÉRATION CFE-CGC

UNION RÉGIONALE

UNION DÉPARTEMENTALE

UNION LOCALE

Désignent les représentants

Sécurité sociale
CAF
Retraite (Agirc, Arrco)
Prud'hommes
FONGECIF
ASSEDIC
APEC
ANPE
DDTEFP, DRTEFP
...

Pour se rapprocher de ses adhérents, la CFE-CGC est implantée sur le territoire au niveau national, régional, départemental et local. Elle vous représente à ces différents niveaux au sein d'organismes où elle est l'interlocutrice des pouvoirs publics.

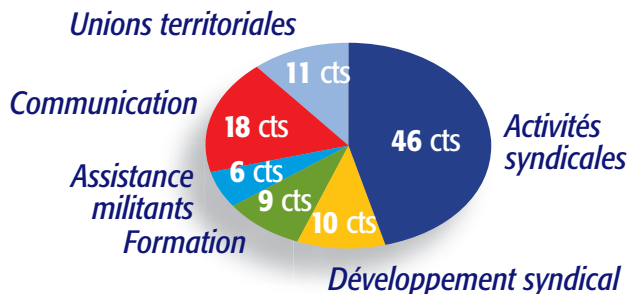


Une cotisation... pour quoi faire ?

★ Votre cotisation

Vous payez une cotisation à votre syndicat. Cette cotisation lui permet de fonctionner. De plus, une partie de celle-ci est reversée à votre fédération d'affiliation qui acquitte elle-même une somme forfaitaire à la Confédération.

★ Répartition pour 1€ versé à la Confédération



**N'oubliez pas !
Votre cotisation est déductible
à 66 % de votre impôt
sur le revenu.**

★ Les autres ressources

Votre cotisation ne constitue pas l'unique source de financement de la CFE-CGC. Ses autres ressources sont constituées d'aides publiques au titre de sa participation à la gestion de l'édifice social (Unedic, Sécurité sociale...) et dans les organismes où elle est représentée.

Votre plus syndical

▶ **Un site Internet : www.cfecgc.org**

Portail d'informations, rendez-vous incontournable de l'encadrement

▶ **Un site « Handi » : www.handi.cfecgc.org**

Site dédié à l'emploi des personnes handicapées

▶ **Un intranet : <http://intra.cfecgc.org>** (accès avec mot de passe)

Véritable base de données, il contient une mine d'informations et facilite vos missions : annuaire des structures, dossiers d'analyse et d'argumentation, outils de communication...

▶ **La Lettre confédérale**

Lettre bi-mensuelle, lien entre la Confédération et les adhérents
Abonnez-vous sur notre site Internet

▶ **La Newsletter *Le + syndical***

Lettre d'information électronique bi-mensuelle : l'actualité de la CFE-CGC et des sections syndicales.
Abonnez-vous par e-mail à : newsletter@cfecgc.fr

▶ **Encadrement magazine**

Le mensuel de la CFE-CGC contenant des dossiers de fond.
Abonnez-vous sur notre site Internet

 **...et régulièrement
des plaquettes, des brochures,
des bandes dessinées,
des CD-ROM ...
sur nos sujets phares**

 **Merci !**

*Merci d'avoir rejoint
les femmes et les hommes
qui chaque jour contribuent
à affirmer la place
de l'encadrement
en France et en Europe*



Votre contact :

